

## **VAUVERT - VENTE AMIABLE PAR SOUMISSION SOUS PLI CACHETE**

- **DESIGNATION DU BIEN** : maison d'habitation sans espace extérieur, située 68 rue Saint Sébastien à Gallician, 30600 Vauvert, cadastrée Section CY numéro 81.

- **VENDEUR** : Commune de Vauvert.

- **MISE A PRIX** : 60 500 €.

- **VISITES** : les demandes de visite des lieux sont à effectuer par téléphone en mairie de Vauvert, au service juridique communal, à Madame Cécile Volpelière, tél. : 04 66 73 17 96 ou par courriel à l'adresse : juridique@vauvert.com

### **- PRINCIPE DE LA VENTE AMIABLE PAR SOUMISSION SOUS PLI CACHETE :**

Les offres de prix sont à adresser jusqu'au 21 avril 2022 à M. le maire, 2 place de la Libération et du 8 mai 1945, 30600 Vauvert, sous pli fermé, dans les formes définies ci-dessous.

Les offres parvenues en mairie postérieurement ne pourront pas être prises en compte (le cachet du service municipal du Courrier, apposé le jour ouvrable de la réception ou suivant la réception, fera foi).

### **Modèle de soumission :**

L'offre est à effectuer sur papier libre avec l'indication des noms et prénoms de la personne, de son adresse complète, de ses coordonnées téléphonique et de son adresse mail si elle en dispose.

Elle indiquera : « Pour la maison bâtie sur la parcelle CY 81 à Vauvert, en l'état, mon offre d'acquisition est de ..... (proposition en chiffres et en lettres) »

Elle sera accompagnée d'un bref descriptif du projet d'aménagement du bien.

L'offre sera placée dans une enveloppe cachetée, **portant la mention « Maison 68 rue Saint Sébastien à Vauvert - Offre d'achat : ne pas ouvrir avant le 22 avril 2022 ».**

Cette enveloppe sera placée dans une autre enveloppe adressée à M. le maire, 2 place de la Libération et du 8 mai 1945, 30600 Vauvert.

### **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :**

La maison est acquise en l'état : état de vétusté, absence de sanitaires, travaux de réfection à prévoir (notamment, chauffage, électricité, plomberie, revêtements).

L'intérêt du projet d'aménagement du bien sera pris en compte par la commune pour le choix de l'acquéreur.

La vente aura lieu après négociation éventuelle avec les candidats à l'achat et après délibération du conseil municipal et sous condition que l'acte authentique de vente soit signé au plus tard 5 mois après délibération.

La commune prendra en charge les frais de géomètre en vue de la division foncière nécessaire.

L'acquéreur prendra en charge les frais d'établissement et d'enregistrement de l'acte de vente ainsi que ceux relatifs à la conclusion d'un éventuel compromis.

La date de construction de la maison est 1930. Elle comprend : cuisine, salle à manger, deux chambres.

Le bien est situé en zone UC du PLU, zone inondable M-U au PPRi. La parcelle n'est pas soumise à contrainte du fait de la Loi Littoral. Le bâtiment existant peut accueillir du logement ou une activité commerciale à condition de respecter les réserves émises par le PPRi, les règles d'urbanisme, de sécurité et d'accessibilité et relatives aux enseignes le cas échéant.

